

(1)

**Extrait de l'acte de décès n°**

(2)

à

Délivré conforme aux registres, le

**Mentions marginales<sup>(3)</sup>**L'officier de l'état civil  
Sceau

Délivré conformément à l'établissement du présent extrait.

Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.

Écrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».

Indiquer comment à l'établissement du présent extrait.

(1)

*1er***ENFANT****Extrait de l'acte de naissance n°***716*Le *1 mai 2013*à *13* heures *11*est né(e)<sup>(2)</sup> *Hayley, Sienna,**Mathilde***JONGERYCK NARME**du sexe **feminin**à **Bry-sur-Marne**  
**(Val-de-Marne)**

(3)

reconnu(e)<sup>(4)</sup> *le 9 aout 2018*  
*par le père en la mairie*  
*de Brie-Comte-Robert*  
*(Seine-et-Marne)*

Délivré conforme aux registres, le

**Mentions marginales<sup>(5)</sup>**L'officier de l'état civil  
Sceau**Extrait de l'acte de décès n°**

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le

**Mentions marginales<sup>(5)</sup>**L'officier de l'état civil  
Sceau

- (1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance PREMIER DEUXIÈME TROISIÈME ...  
 (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter le cas échéant, l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe en date du ... » et/ou « 1<sup>ère</sup> partie ... 2<sup>ème</sup> partie ... » en cas de double nom de famille.  
 (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par « de (Prénoms, NOM) née (le... à...) »  
 (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, « par les parents » ou en cas de reconnaissance séparée, « par le père » ou « par la mère ». Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, « par... (prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance) »  
 (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait  
 (6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le ... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».